



Mairie d'Angervilliers

DEMANDE D'AUTORISATION DE LÂCHER DE LANTERNES **(à transmettre au moins 1 mois avant la date prévu du lâcher)**

IDENTITE DE L'ORGANISATEUR (personne physique ou morale) :

Nom, prénom ou Raison sociale

Adresse

Téléphone Portable.....

Email



Cette personne devra être joignable en permanence tout au long du lâcher de lanternes.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE LÂCHER DE LANTERNES :

Type de manifestation (mariage, anniversaire ...) :

Lieu (adresse précise) :

Date du lâcher :

Heure ou créneau horaire du lâcher :

Nombre de lanternes :

ENGAGEMENT DU DÉCLARANT :

Je soussigné(e) auteur de la présente déclaration

certifie exacts les renseignements qui y sont contenus, reconnais avoir pris connaissance des mesures de sécurité et m'engage à les respecter.

MESURES DE SECURITÉ Le lâcher de lanternes vous sera accordé sous réserve que les lanternes soient :

- **Biodégradables, fabriquées avec un papier 100% ignifugé**, équipées d'un **brûleur de carburant solide** et non liquide. Les lanternes doivent être équipées d'un brûleur solidaire et **ne nécessitant pas de montage**.
- Constitués d'une **enveloppe non réfléchissante** pour les radars et d'un volume inférieur à 50dm³, sans charge autre qu'une carte de correspondance, et **sans partie métallique**.
- **Lâchés séparément par groupe de 20** (par exemple toutes les 3 min), afin de ne pas constituer un danger pour la navigation aérienne.
- **De l'accord du maire de la commune**



Mairie d'Angervilliers

Le lâcher de lanternes est interdit :

- En période de sécheresse et/ou par vent dépassant les 10km/h
- A une distance inférieure à deux fois la hauteur de tout obstacle (bâtiment, arbres...)
- A moins de 50m de lignes de transports électriques, de voies de circulation, de voies ferrées ou de tout point à risque (station-service, stockage de liquide...)

AVIS DE LA MAIRIE DU LIEU OÙ DOIT SE DÉROULER LE LÂCHER DE LANTERNES

FAVORABLE

Cachet et visa du Maire

DEFAVORABLE

Le à